

# Différent

le journal des adhérents de la fédération **sud** Santé-Sociaux

## LA CHARTE D'AMIENS FETE SES 100 ANS



nouvelle formule du journal «offensive syndicale» - ISSN : 1776-1875

numéro 06 - octobre 2006 - 0,50 euro

**sud**  
Solidaires  
santé  
société

# SOMMAIRE

## *Different* le journal des adhérents de la Fédération SUD Santé-Sociaux

ont collaboré à ce numéro :  
Corinne DeBuhan, Marie-Christine Fararik, Jean-François Batellier, Pascal Piezanowski, Jean-Marie Sala, la vieille plume, Jean-Paul Sénéchal, Jean Vignes, André Giral, SUD Adapei de Vendée, Eric Moglioni, Frédéric Fléchon, Denis Petitjean, Thierry Lescant, Claude Carrey, Jean Lallemand, Guillaume Mathieu.

le journal des adhérents de la Fédération **SUD** Santé-Sociaux - numéro 06

### **santé & social - page 4 - 5 - 6 - 7**

- A misère, quel salaire !
- Désaccord sur un protocole d'accord
- La nouvelle gouvernance, «le paradigme» d'un maillage antisocial et autoritaire
- Le règne de l'arbitraire patronal !

### **dossier - page 8 & 9**

- La Charte d'Amiens

### **société - page 10 - 11**

- Défendons l'hôpital public
- Vers une société totalitaire

### **vie syndicale - page 12 - 13**

- Un autre monde syndical est possible !!!
- Médecin à diplôme hors Union Européenne, le scandale perdure !
- compte rendu du Conseil Fédéral du 21 & 22 septembre

### **interprofessionnel - page 14**

- Le SUNDEP dans la fédération SUD Santé Sociaux
- La Confédération paysanne lance un appel à une journée de mobilisation le vendredi 27 octobre

### **international - page 15**

- Une mission civile en Palestine, en août 2006

### **culture & plaisir - page 16**

- L'engagement est dans le pré : La Batailleuse
- Break syndical, avec les «Cowboys fringants»

Des brochures SUD Santé Sociaux et Solidaires sont disponibles, vous pouvez les obtenir en contactant directement votre syndicat départemental

- «Pour un projet de transformation sociale»
- «Tout sur votre retraite» (en cours d'élaboration)
- «FEMMES, des droits à connaître, à conquérir»
- «IMMIGRATION, une politique cynique au service du patronat»
- «SOLIDAIRES International»



## *Un automne en roue libre*

**L**'automne est déjà largement entamé. Une saison qui passe mais des intentions gouvernementales identiques. Nous sommes toujours face à d'impossibles contre réformes. Impossibles à accepter et impossibles à supporter.

Le monde marcherait-il sur la tête ? Nous avons un des meilleurs systèmes de santé du monde, l'Organisation Mondiale de la Santé le confirme. Et voici un gouvernement qui cherche avec énergie à le dépecer. Le libéralisme, sûr de lui, tente de capter un budget largement supérieur à celui de l'Etat.

Les recettes utilisées viennent d'outre atlantique. Le système de santé américain, avec un service public atone et impuissant, participe à la dégradation de l'état sanitaire de la population vivant aux Etats-Unis. Ce pays a réussi l'exploit d'avoir un taux de mortalité infantile du niveau des pays du tiers monde. Dans le même temps, les actionnaires des compagnies d'assurance se partagent des profits colossaux. Nos libéraux zélés en rêvent. Tony Blair, plus près de nous, n'a-t-il pas concédé un contrat de logistique au groupe allemand DHL, poursuivant la privatisation larvée du système de santé publique britannique, le NHS.

Le libéralisme a cassé tous les services publics auxquels il s'est attaqué : l'intérêt commun a toujours été perdant. Prenons l'autre débat de la rentrée : la privatisation de l'énergie en est encore un exemple éclairant, si on peut dire. La panne de courant majeure du réseau électrique privé californien n'a pas servi de leçon.

Le gouvernement et le patronat se rendent compte que nos capacités de résistance sont toujours fortes : la victoire contre le CPE reste un souvenir douloureux pour eux. Alors, ils veulent faire passer leurs contre réformes par la contrainte et par l'intimidation.

On reparle de la loi anti-casseur qui, en son temps, rendait responsables collectivement tous les participants à une manifestation. La loi Sarkozy sur la délinquance procède de la même logique : réduire les droits sociaux, le droit au logement, à la santé, à l'éducation, au travail et criminaliser ceux qui ne supportent plus une telle situation. La prévention est remplacée par la répression. La combativité sociale devient trouble psychiatrique. Face au calendrier qui s'accélère (car le gouvernement a peur de perdre le pouvoir alors il fait le forcing pour passer ses projets), il faut résister. Résistance : mot clé de cette rentrée qui doit guider nos actes de syndicalistes, de salariés soucieux de l'intérêt général.

Résister, c'est refuser ces budgets hospitaliers avec des fermetures de lits, des soins inaccessibles aux moins favorisés. Résister, c'est ne pas accepter les dictats de la loi sarko et refuser cette logique de régression sociale. Résister, c'est refuser de cotiser aux ordres professionnels. Des actions collectives à tous les niveaux qui enrayent cette machine inhumaine. Résister, c'est commencer à gagner.

JPS

# Ah misère, quel salaire !

Le smic est le salaire le plus bas possible, consenti par les patrons. La fonction publique avait toujours été un contre pouvoir au smic. Aujourd’hui elle en est à adapter ses grilles salariales pour ne pas qu’un grand nombre de ses employés ne tombent en dessous du smic.

## brèves

### PILULE DU LENDEMAIN

Depuis la loi du 13 décembre 2000 relative à la contraception d’urgence, il n’y a plus d’obligation de prescription des médicaments ayant pour but la contraception d’urgence qui ne sont pas susceptibles de présenter un danger pour la santé (ex : NorLevo, qui peut sans risque être pris même plusieurs fois dans un cycle). C'est cette loi, complétée d'un décret, qui autorise l'administration de la contraception d'urgence par les infirmières, aux élèves mineures et majeures des collèges et lycées, avec préconisation d'un accompagnement psychologique de l'élève et de la mise en œuvre d'un suivi médical. De la même façon, les pharmaciens de ville sont tenus de délivrer cette contraception d'urgence gratuitement aux mineures, sur simple déclaration orale de leur âge. Il est rajouté toutefois à l'art 1 du décret du 9 janvier 2002 que le pharmacien doit par un entretien conseiller la jeune fille sur l'accès à une contraception régulière et sur l'intérêt d'un suivi médical. La remise d'une documentation et des coordonnées d'un planning familial est également préconisée. Dans la réalité et après plusieurs testing, la réalité est toute autre, car des pharmaciens refusent d'appliquer la loi, pour des motifs le plus souvent fallacieux et avec des méthodes dissuasives comme celle de demander les papiers d'identité. Il faut impérativement faire passer cette information autour de nous et dénoncer ces pratiques qui sont responsables de l'augmentation des IVG chez les jeunes filles mineures. Cela à tel point que le Ministère lui-même s'est fixé comme objectif de réduire de 30% la fréquence des IVG chez les mineures dans le cadre de la loi de santé publique du 9 août 2004 ! Le droit à disposer de son corps et de décider librement de sa sexualité reste toujours à conquérir !



**L**e rapport de force est tellement en faveur des patrons, que les seules broutilles obtenues ces dernières années ne l'ont été que par choix politique pour éviter l'explosion sociale.

### La régulation des salaires

Autre régulateur des salaires que le smic, la fonction publique. Le secteur privé fonctionne sur des conventions collectives, en général de moindre qualité sociale que le statut. Le service public proposant des « carrières » plus régulières et protégées, le privé se devait de dégager de l'attractivité par une surenchère salariale même si ce n'était pas vrai pour tous les emplois, par exemple les professions de l'hôpital catégories C et B dont les infirmières. La précarisation des emplois dans la fonction publique, l'externalisation des services et la sous-traitance, l'introduction régulière de contrats « aidés » en place d'emplois ont déjà mis à mal l'attractivité de la fonction publique.

### Une situation critique

La politique salariale fait que de plus en plus de salariés de la santé et du social sont au plancher du salaire minimum. Rajoutez à cela les brèches ouvertes par les accords 35 heures et les dernières années qui ont sérieusement lézardé les soutiens du statut. Tout cela a mis à mal l'attractivité régulatrice que pouvait exercer la fonction publique. Sans parler des personnels qui s'aperçoivent de la dégrin-

golade de leur future pension de retraite et qui se sentent, eux, vertigineusement attirés vers la pauvreté.

Il n'est plus question de chiffres, de pourcentages administratifs et autres courbes démonstratives. Il s'agit du quotidien des salariés, d'une charge de travail accrue, de la stagnation des salaires avec un pouvoir d'achat qui baisse, de l'érosion des droits des salariés avec une démocratie hospitalière mise à mal.

### De qui se moque-t-on ?

Cerise sur le gâteau on se paye la tête des salariés tant du public que du privé. La prime de l'été pour les salariés du privé n'était qu'une baudruche. Il en sera de même de la prime de 400 euros annoncée pour les hospitaliers. Les plus nombreux et les plus défavorisés en sont exclus : les catégories C et les contractuels. C'est pas plus folichon pour les catégories B et les infirmières seront sûrement ravies d'apprendre que pour une subtilité de langage administratif, elles soient aussi exclues de la « reconnaissance » du gouvernement à leur dévouement.

Il est clair qu'une politique aux seuls effets d'annonce, mais sans effets sur le quotidien difficile d'une majorité de salariés est une politique injurieuse.

Aujourd’hui, lutter pour notre salaire, c'est se battre pour notre quotidien et notre dignité. C'est combattre la précarité et la pauvreté.

Jean Vignes

# Désaccord sur un protocole d'accord

Le 27 septembre dernier, au petit matin, s'est achevé le marathon de négociations dans la Fonction Publique Hospitalière. Différent a demandé à une des huit représentants fédéraux qui y ont participé son point de vue.

Comment et dans quel contexte se sont déroulées ces réunions qui ont débutées en février dernier ?

La demande de l'ensemble des organisations syndicales en septembre 2005, puis les accords « Jacob » signés en janvier dans la fonction publique d'Etat ont engagé le ministère de la santé à l'ouverture de négociations pour la fonction publique hospitalière. Il faut aussi restituer ces négociations dans un contexte politique plus général, avec les lois promulguées, celle dite de cohésion sociale et celle sur la formation tout au long de la vie et enfin, le recul au printemps dernier du gouvernement sur le CPE, avec une mobilisation marquée par un front syndical unitaire.

Le ministère avait clairement la volonté de profiter de ces négociations pour aboutir à un protocole qui remettait « les pendules à l'heure » sur les différents sujets traités. Les séances marathon se sont enchaînées à partir de février dans un climat « hors contexte de crise » comme s'en est félicité le ministre. Malgré nos demandes, il n'y a eu aucune volonté des autres organisations syndicales de travailler en intersyndicale sur certaines revendications pourtant exprimées de manière plutôt convergente lors des débats. Ces négociations ont mis en évidence des stratégies « du chacun pour soi » au risque au bout du compte que les salariés se détournent des prochaines élections professionnelles.



Quelles sont les mesures phare de ce protocole. Les salarié(e)s vont-ils y gagner quelque chose ?

Les objectifs du ministère se sont très vite dévoilés, lors des séances techniques sur les différents volets : faire du « dialogue social » sur du vent, avec un pas en avant et trois pas en arrière d'une séance à l'autre et aboutir à la rédaction d'un protocole engageant le moins possible de financements, malgré l'ambition affichée par le ministre de faire plus et mieux pour le service public hospitalier.

Absence de marge de manœuvre ou mauvaise volonté délibérée ? Nos revendications n'ont pas été prises en compte sur les questions essentielles, comme l'emploi, les salaires et la dégradation continue des conditions de travail dans les établissements de la FPH.

Beaucoup d'injonctions incitatives sont énoncées dans ce protocole pour rappeler aux directions d'établissement leurs obligations déjà instaurées par des lois antérieures et pour beaucoup non appliquées dans les faits. Au final, l'annonce d'un financement de 500 000 euros (1/2 milliard d'euros, ça fait plus riche en le disant comme ça) a été faite pour l'ensemble des mesures, y compris les mesures salariales (en fait portant sur les primes et indemnités).

C'est sûrement mieux que rien, même si là encore des catégories entières sont les parents pauvres de ces négociations. Pour autant peut-on s'en contenter et rentrer dans le jeu de la signature d'un protocole dont la plupart des mesures auraient pu simplement être soumises au Conseil Supérieur de la FPH ?

*Nos ouvriers sont les champions du paradoxe : ils coûtent cher mais ne valent rien !*



SUD a-t-il joué la carte de la transparence et de la mobilisation des personnels ? Avons-nous été « Différents » ?

Il est important de pouvoir tirer ce bilan avec le plus d'objectivité possible. Force est d'admettre que SUD n'a pas été en capacité de créer un sursaut de mobilisation. Mais y avait-il réellement un enjeu à ce niveau... lorsque l'on sait que les négociations dans la fonction publique d'Etat s'étaient elles-mêmes déroulées dans la plus grande confidentialité ?

L'information a été faite régulièrement aux syndicats départementaux après chaque séance, mais pour autant il n'y a pas eu une réaction franche et massive qui donne le sentiment d'une volonté collective de pousser ces négociations par une mobilisation des salariés. Erreur d'appréciation ou réalité en phase avec l'ambiance du moment ? C'était pour SUD la troisième expérience de négociations nationales et la première sans mouvement en appui (ce qui réjouissaient certains syndicats !)... il est évident que sans mobilisation des salariés, les résultats sont inconséquents.

propos recueillis par Jean Lallemand

# La nouvelle gouvernance, le «paradigme»<sup>(1)</sup> d'un maillage antisocial et autoritaire

Elle s'est introduite de manière insidieuse dans la culture hospitalière, avec un « formatage de la pensée » (2) des acteurs du système de santé. C'est une réforme au service d'une logique économique qui prend résolument le pas sur la logique médicale.

Cette « gouvernance » est un élément structurant d'une construction idéologique libérale que l'on retrouve dans l'approche « managériale » des entreprises privées. Dès les années 80, l'économie médicale devient l'économie de la santé sur le modèle anglo saxon voire nord américain. Pour le libéralisme, l'individualisme et la réuss-

site personnelle sont promus au détriment de la solidarité sociale et collective. Pour contenir d'éventuels mécontentements qui pourraient résulter des injustices sociales, il est préconisé le principe d'une société plus autoritaire et sécuritaire : ce constat est particulièrement vrai ces derniers temps, les idées ayant fait leur chemin. Les « managers » ne sont plus attachés à leur responsabilité sociale, en particulier en matière d'emploi, mais à une efficacité de la gestion, du profit, de l'opérationnalité au court terme. La révolution libérale a tourné la page du contrat social.

Après l'épisode des cercles de qualité, aujourd'hui ce sont le management, le coaching, le benchmarking, l'E-learning... qui constituent la nouvelle langue des équipes de direction et d'encaissement. De nombreux séminaires sont organisés pour familiariser le monde hospitalier avec les soi-disant mérites de sa nouvelle gouvernance, dernier volet du plan « Hôpital 2007 ». Médecins, directeurs, cadres y ont largement participé, compte tenu d'autant plus du caractère quasi obligatoire de ces formations mises en place à grand frais. Nombreux ont été ceux à ne pas mesurer l'impact de cette réforme d'un projet politique beaucoup plus global. La soumission à l'autorité trouve toute son illustration dans ces rencontres, avec la croyance qu'il n'y a pas lieu de débattre du contenu d'une réforme résultant d'un processus législatif.... Et cela, par déni ou ignorance de la nature antidémocratique des différentes dispositions passées par ordonnances et décrets gouvernementaux sans aucun débat. C'est un processus idéologique d'abus de pouvoir, antidémocratique qui inspire plusieurs réformes, dont la réforme hospitalière actuelle.

Il convient d'affaiblir l'Etat par la décentralisation et surtout de neutraliser toute forme d'expression démocratique « instituée »,

nationale ou locale. L'autorité reconnue devient celle du pouvoir « nommé » (préfet, directeur d'ARH) entourée de personnes « cooptées », avec des délégations contractualisées : évaluation des résultats, intéressement (salaire au mérite),...

Ainsi, les responsables de pôles sont avant tout choisis pour leur adhésion implicite à une idéologie marchande du soin, à la nécessité de rentabiliser les activités et pour leur forte propension à l'autorité afin de faire passer auprès des équipes des mesures qui risquent d'être impopulaires: mises en concurrence des pôles au sein d'un même établissement pour l'obtention des financements et des dotations en personnel, recherche à tout crin d'une meilleure efficience de l'activité avec une flexibilité des modes d'organisation des personnels. Par l'ordonnance du 2 mai 2005, et pour le prétexte d'une « simplification » du régime juridique des établissements de santé, c'est aussi cette nouvelle gouvernance qui réduit le rôle des instances où siègent les représentants des salariés et du corps médical (CTE, CME), affaiblit le rôle des CHSCT et surtout, sans aucun état d'âme, introduit le partenariat public-privé avec les règles de gestion de tout établissement lucratif.

La nouvelle gouvernance est l'épine dorsale d'une privatisation rampante du service public hospitalier qui ira inéluctablement vers la remise en cause des statuts et l'instauration d'une santé à double vitesse plus profonde qu'elle ne l'est déjà ! Interrogeons nous sur notre participation aux conseils de pôles ou à leur boycott !

Corinne De Buhan

(1) un paradigme est une représentation du monde, une manière de voir les choses (2) Jacques Richaud, groupe réflexion santé 31, contributions n°18 et 22 - site <http://onala.free.fr/>

## brèves

### GREVES CONTRE LES BUDGETS

Les 20 et 22 septembre, les personnels de l'EPSM AL dans le Nord se sont mobilisés pour dénoncer la remise en cause des jours RTT, des suppressions de postes, notamment soignants, des non remplacements de postes, d'une délocalisation de tous les services adultes du pôle lillois qui menace gravement des centaines d'emplois.

Mardi 26 septembre, les personnels de l'hôpital Esquirol dans le Val de Marne sont entrés en grève reconductible pour dénoncer le budget et ses conséquences : plus d'embauches, restriction drastique des heures supplémentaires, recours à l'interim, suppression de 80 stages de formation continue, etc. Le lendemain, le personnel a envahi le Conseil d'Administration et a obtenu un rendez vous d'une délégation du CA au Ministère.

Au centre hospitalier de Novillars dans le Doubs, 80 salariés ont, le vendredi 29 septembre, investi le Conseil d'Administration pour dénoncer les conditions de travail et les conséquences du sous-effectif ; ils sont en grève à partir du 4 octobre.

Ce n'est qu'un début... mais la colère des personnels de ces établissements en appellent d'autres pour créer enfin les conditions d'un mouvement des hospitaliers en colère.

# Le règne de l'arbitraire patronal !

Dans les établissements médico-sociaux, de nouvelles pratiques de gestion des personnels, pardon, des ressources humaines, voient le jour par un entretien individuel annuel ... La Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences est prônée par les pouvoirs publics et les employeurs, relayée par certains syndicats de salariés dans le cadre d'organismes paritaires tels qu'UNIFAF, par exemple...

**A**vec la loi 2002 et la loi sur l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées de 2005, s'organise un changement radical dans la prise en charge médico-sociale. Le secteur sanitaire et social est entré dans une nouvelle période, où la logique de marché et un productivisme social sont développés par les gouvernements et nos employeurs.

La réduction des coûts qui se réalise dans la contrainte budgétaire et législative annonce la mise en concurrence de l'ensemble des services. Les politiques de maîtrise comptable et la refonte de l'ensemble des conventions collectives, des statuts publics et privés, outils de cette maîtrise, s'accompagnent aussi d'une nouvelle façon de gérer les « ressources humaines ».

La Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences met en œuvre de nouvelles organisations par :

- une vision prospective des emplois et des compétences,
- une plus grande maîtrise de la masse salariale,
- une politique de rémunérations faisant appel à la motivation et à l'implication des salariés.

## L'illusionnisme patronal !

Héritière du développement du potentiel humain, la GPEC a été développée par le Centre de Recherche sur les Emplois et les Qualifications avec pour ambition de créer une méthodologie très libérale en plaçant le concept de compétence au cœur de sa démarche. L'objectif affiché est la maîtrise de la masse salariale de l'entreprise, en individualisant les rémunérations en fonction de la motivation et de l'implication de chaque salarié, de gérer au mieux la flexibilité du travail dans le cadre des contraintes économiques et juridiques du moment.



Il n'y a donc plus de doute à avoir, la GPEC est l'outil qui va permettre aux employeurs, en l'articulant à la refonte des conventions collectives, de s'assurer d'une plus grande soumission des salariés. Elle permet d'introduire la concurrence dans le travail, en cassant les cadres collectifs de revendications salariales et des conditions de travail. Il faut pour nos employeurs rendre flexibles et mobiles les salariés en adoptant des politiques de formation et de réaffectation de ces derniers.

Les instruments principaux de cette nouvelle approche sont donc :

- une politique de rémunération qui met l'accent sur la motivation et l'implication des salariés, donc qui individualise la rémunération mais aussi la relation du salarié à l'employeur ;
- une politique de valorisation qui se traduit par la mise en œuvre de formations et une évaluation annuelle des personnels, impliquant une plus grande soumission ;
- une politique de participation, suprême illusion...

## Désertion salariale !

Le développement dans les années 80 de la Gestion des Ressources Humaines favorise le déploiement de nouvelles stratégies en quête d'« efficacité économique », de restauration des taux de profits dans un contexte international de concurrence généralisée. Ces orientations ont accompagné les politiques libérales de démantèlement des protections qu'accorde le droit du travail.

Les logiques introduites par les projets actuels de refonte de l'ensemble des conventions collectives et du statut de la fonction publique, logiques de compétence, de hiérarchisation et d'individualisation des rémunérations sont le produit de cette même approche libérale qui substitue les fonctions aux métiers, la compétence à la qualification et aux diplômes, faisant d'une partie importante du salaire la récompense du mérite et de la performance.

Afin de rationaliser, d'améliorer la « compétitivité », la qualité du service rendu aux usagers qualifiés de « clients », il est demandé aux salariés d'être compétents, responsables, impliqués et motivés pour des rémunérations et des qualifications qui ne pourront qu'être à la baisse. Il en sera fini de nos missions éducatives et sociales dans le cadre d'un dispositif solidaire accessible en principe à tous. Nous deviendrons des prestataires de services concurrentiels dont seuls, à terme, pourront bénéficier les « clients » solvables.

Ainsi va la marchandisation du travail social !

André Giral

Il y a cent ans, un texte fondamental du syndicalisme français est adopté par le IXème congrès de la CGT. C'est une déclaration solennelle qui affirme l'indépendance du mouvement syndical vis-à-vis des partis politiques et la nécessité d'une rupture avec le système social dominant. Ce texte a alimenté les débats à l'intérieur du mouvement syndical pendant un siècle et il reste une référence.

# LA CHARTE D'AMIENS

la vieille Plume

## texte de la Charte d'Amiens, octobre 1906

«Le Congrès confédéral d'Amiens confirme l'article 2 constitutif de la CGT.

La CGT groupe, en dehors de toute école politique, tous les travailleurs conscients de la lutte à mener pour la disparition du salariat et du patronat.

Le congrès considère que cette déclaration est une reconnaissance de la lutte de classes qui oppose, sur le terrain économique, les travailleurs en révolte contre toutes les formes d'exploitation et d'oppression, tant matérielles que morales, mises en oeuvre par la classe capitaliste contre la classe ouvrière.

Le Congrès considère que cette déclaration est une reconnaissance de la lutte de classe, qui oppose sur le terrain économique, les travailleurs en révolte contre toutes les formes d'exploitation et d'oppression, tant matérielles que morales, mises en oeuvre par la classe capitaliste contre la classe ouvrière.

Le Congrès précise par les points suivants, cette affirmation théorique.

Dans l'œuvre revendicative quotidienne, le syndicat poursuit la coordination des efforts ouvriers, l'accroissement du mieux-être des travailleurs par la réalisation d'améliorations immédiates, telles que la diminution des heures de travail, l'augmentation des salaires, etc. Mais cette besogne n'est qu'un côté de l'œuvre du syndicalisme: il prépare l'émancipation intégrale

qui ne peut se réaliser que par l'expropriation capitaliste; il préconise comme moyen d'action la grève générale et il considère que le syndicat, aujourd'hui groupement de résistance, sera, dans l'avenir, le groupement de production et de répartition, base de réorganisation sociale.

Le Congrès déclare que cette double besogne, quotidienne et d'avenir, découle de la situation de salariés qui pèse sur la classe ouvrière et qui fait à tous les travailleurs, quelles que soient leurs opinions ou leurs tendances politiques ou philosophiques, un devoir d'appartenir au groupement essentiel qu'est le syndicat.

Comme conséquence, en ce qui concerne les individus, le Congrès affirme l'entièvre liberté pour le syndiqué de participer, en dehors du groupement corporatif, à telles formes de lutte correspondant à sa conception philosophique ou politique, se bornant à lui demander, en réciprocité, de ne pas introduire dans le syndicat les opinions qu'il professe au dehors.

En ce qui concerne les organisations, le Congrès déclare qu'afin que le syndicalisme atteigne son maximum d'effet, l'action économique doit s'exercer directement contre le patronat, les organisations confédérées n'ayant pas, en tant que groupements syndicaux, à se préoccuper des partis et des sectes qui, en dehors et à côté, peuvent poursuivre, en toute liberté, la transformation sociale».

## 1906, une année de luttes

La CGT avait adopté, lors du congrès précédent, le principe « d'une agitation intense et grandissante à l'effet que, le 1<sup>er</sup> mai 1906, les travailleurs cessent d'eux-mêmes de travailler plus de huit heures ». Rappelons ici la catastrophe de la mine de Courrières en mars 1906 qui fit 1630 victimes, suivie d'une vague de grèves violentes. Le 1<sup>er</sup> mai fut un succès pour la CGT, le congrès d'Amiens d'octobre devant définir un positionnement du mouvement syndical, ses objectifs, ses moyens, son organisation.

La fédération du textile propose un texte s'intitulant « rapports entre les syndicats et les partis politiques » et propose une collaboration avec le parti ouvrier pour promouvoir des lois sociales, le syndicat ne devant pas sortir du cadre fixé par la loi. Cette position est combattue par la fédération du livre qui réclame une plus stricte neutralité du mouvement syndical par rapport au politique. L'unité doit s'opérer dans la confrontation des idées au risque de rétrécir le cadre de l'action syndicale en mettant de coté l'objectif de transformation sociale. C'est une troisième motion présentée par la direction confédérale, Victor Griffuelhes et Emile Pouget qui l'emporte. Elle marque la prééminence du courant anarcho-syndicaliste.

Le terrain syndical est celui où s'exerce directement la lutte de classe. L'action est double, quotidienne pour réaliser les améliorations immédiates comme les salaires, le temps de travail... et à plus long terme, d'émancipation par l'expropriation de la classe possédante. Le syndicat est la base de la réorganisation sociale, il ne se préoccupe que de ses propres objectifs. Chacun des membres restant libre d'adhérer à titre individuel à une organisation politique.

L'histoire a montré qu'après le reflux des luttes, deux guerres mondiales, le mouvement syndical est plus divisé que jamais. La référence à la charte d'Amiens, vécue comme un héritage commun, recouvre des réalités bien différentes.

## Un terreau déjà ancien, une construction syndicale de soixante ans

Ce que l'on appelle la révolution industrielle s'est véritablement développée en France dans les années 1830. Le besoin de main d'œuvre, le souci de rentabiliser les capitaux investis impliquèrent le développement rapide de la classe ouvrière et l'exploitation effrénée qui en découla.

La question de l'amélioration de la condition ouvrière s'est tout de suite posée et dès 1848, les « prudhomiens » imaginent les groupements coopératifs ouvriers.

A la fin du second empire, sous l'influence des « blanquistes » partisans du développement des grèves insurrectionnelles, des luttes éclatent de 1867 à 1869. Elles radicalisent la pensée des militants ouvriers.

Sans cette expérience et cette réflexion, la Commune de Paris n'aurait pas développé une législation du travail aussi avancée.

Dès 1879, Jules Guesde introduit le

marxisme en France. Le 3<sup>e</sup> congrès ouvrier se prononce pour une représentation ouvrière au Parlement. Le parti ouvrier français voit le jour et constitue en 1886 la fédération nationale des syndicats qu'il contrôle.

Dès la fin du 19<sup>e</sup> siècle un débat traverse le monde ouvrier entre les « guesdistes » et les partisans de l'autonomie ouvrière qui développent leur activité autour des bourses du travail. Leur secrétaire général, Fernand Pelloutier, précise qu'elles doivent tendre à « monopoliser tout service relatif à l'amélioration de l'ensemble de la classe ouvrière pour créer un Etat dans l'Etat ».

Ces bourses présentent un programme ambitieux qui se fixe pour tâche le développement de l'action coopérative de production et de consommation en voulant

devenir des centres de savoir et d'éducation ouvrière. Pour Pelloutier et ses camarades, la conquête du pouvoir politique ne peut être liée au bulletin de vote mais issue de la grève générale. Les travailleurs doivent prendre possession des moyens de production.

En 1894, les « guesdistes » sont mis en minorité et abandonnent la direction de la fédération nationale des syndicats.

Dès 1895, la nouvelle majorité crée la Confédération Générale du Travail qui fusionne avec la fédération des bourses en 1902. La CGT pendant ces dix années se développe et parallèlement la configuration politique évolue à la suite de la fusion des fractions ouvrières donnant naissance à la section française de l'internationale socialiste (SFIO) en 1905.



Charte d'Amiens adoptée au IX congrès de la CGT en octobre 1906 par 830 voix pour, 8 contre et 1 abstention. Liste des signataires : (Nous donnons le nom tel qu'il est écrit dans le compte rendu puis entre crochets le vrai nom).

Marie [Marie François, ouvrier typographe de la Seine] ; Cousteau [Cousteau M., ouvrier jardinier] ; Menard [Ménard Ludovic, ouvrier ardoisier à Trélazé] ; Chazeaud [Chazeaud Jules, chaudronnier, Lyon] ; Brun [Brun C., bâtiment] ; Ferrier [Ferrier Louis, serrurier, Grenoble] ; E. David, B. d. T. Grenoble [David Eugène, plâtrier-peintre, Grenoble] ; Latapie [Latapie Jean, métallurgie, Paris] ; Médard [Médard Jean-Baptiste] ; Merheim [Merheim Alphonse, métallurgie] ; Delesalle [Delesalle Paul, métallurgiste en instruments de précisions, Paris] ; Bled [Bled Jules, jardinier, Seine] ; Pouget [Pouget Emile] ; Tabard E. [Tabard Etienne, cocher-livreur, Paris] ; Bousquet A. [Bousquet Amédée, boulanger, Paris] ; Moncada [boulanger, Marseille] ; Mazaud [Mazaud Jacques, cocher de fiacres, Seine] ; Braun [Braun Joseph, ouvrier mécanicien] ; Garnery [Garnery Auguste, bijoutier, Seine] ; Luquet [Luquet Alexandre, coiffeur, Paris] ; Dret [Dret Henri, cordonnier, Paris] ; Merzel [Merzel Etienne, mineur, Saône-et-Loire] ; Lévy [Lévy Albert, employé] ; G. Thil [Thil G., lithographe] ; Ader [Ader Paul, ouvrier agricole, Aude] ; Yvetot [Yvetot Georges, typographe, Seine] ; Delzant [Delzant Charles, verrier, Nord] ; H. Galantus [Galantus Henri, ferblantier, Paris] ; H. Turpin [Turpin H., voiture] ; J. Samay, Bourse du Travail de Paris [Samay J.] ; Robert [Robert Charles, palissonneur en peaux, Grenoble] ; Bornet [Bornet Jules, bûcheron, Cher] ; P. Hervier, Bourse du Travail de Bourges [Hervier Pierre, Bourges] ; Dhooghe, Textile de Reims [Dhooghe Charles, tisseur] ; Roullier, Bourse du Travail de Brest [Roullier Jules, électricien, Finistère] ; Richer, Bourse du Travail du Mans [Richer Narcisse, ouvrier en chaussures] ; Laurent L., Bourse du Travail de Cherbourg [Laurent Léon] ; Devilar, courtier de Paris [Devilar C.] ; Bastien, Textile d'Amiens ; Henriot, Allumettier, [Henriot H.] ; L. Morel de Nice [Morel Léon, employé de commerce] ; Sauvage [mouleur en métaux] ; Gauthier [Gauthier Henri, chaudronnier, Saint-Nazaire].

## Notre fédération et la Charte d'Amiens

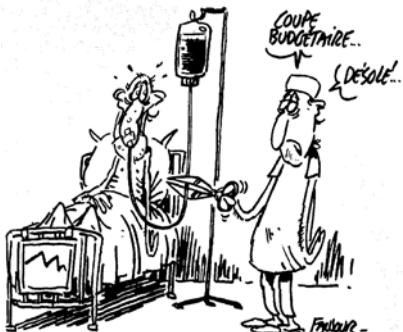
Il semble qu'un siècle plus tard, le texte reste d'une fraîcheur étonnante. Il nous parle d'indépendance vis-à-vis des groupes et partis politiques. Il nous dit qu'au-delà de la satisfaction des besoins immédiats et l'accroissement du mieux être des travailleurs, il est nécessaire de garder l'objectif de la transformation sociale.

« face au démantèlement des solidarités nationales, entraînant la pire régression sociale des soixante dernières années... SUD Santé Sociaux a pour ambition de développer une démarche et un projet interprofessionnel alternatif basé sur le partage des richesses. Un projet de transformation sociale qui met en priorité la satisfaction des besoins sociaux fondamentaux... » lisons nous dans le texte de présentation de la fédération.

Une année avant des échéances politiques importantes, il semblerait que les anciens nous aient légués une feuille de route d'un grand intérêt.

## Défendons l'hôpital public

Depuis 1945, l'hôpital public, avec la sécurité sociale, condense haute technicité médicale, fonction médico-sociale et rôle social. Des réformes successives ont engagé l'hôpital public dans un processus de gestion comptable des dépenses.



**E**n 1996, sont créées les 26 Agences Régionales de l'Hospitalisation pour mettre en place des « contrats d'objectifs et de moyens », ainsi que la procédure « d'accréditation ». Le projet est achevé en 2003, avec le transfert des pouvoirs du préfet aux directeurs d'ARH pour le contrôle de tous les établissements de santé et la transposition de nombreuses mesures de droit privé au droit hospitalier.

En 1994, le premier Schéma Régional de l'Organisation Sanitaire (SROS 1) a entraîné la fermeture de petits hôpitaux et maternités, sous le prétexte de constituer des plateaux techniques de qualité. C'était encore l'époque de la concurrence entre le public et le privé. En 1999, le SROS 2 a organisé une complémentarité entre public et privé. Ces 2 premiers SROS ont entraîné la fermeture de 90 000 lits en 12 ans. Depuis 1987, la moitié des maternités ont disparu, avec un renforcement des inégalités sociales et géographiques pour l'accès aux soins.

Aujourd'hui, le SROS 3 attribue l'activité de soins indifféremment au public ou au privé, avec une restructuration de l'activité qui conduit souvent à des fermetures ou à des rapprochements d'établissements, y compris publics et privés.

Sans aucune prise en compte des besoins des populations et sans aucune considération du montant des dépenses à la charge des familles dans le privé (secteur 2 avec dépassements d'honoraires), les activités sont réorganisées selon leur « rentabilité ».

L'hôpital public assiste impuissant au départ de sa chirurgie vers le secteur privé lucratif, ... gardant à son actif les activités les moins rentables, les plus coûteuses et les patients les plus fragiles socio-économiquement. Cela sans avoir, en contre partie, les moyens suffisants pour répondre à ses obligations. Depuis la dernière réforme présentée par MATTEI en 2002, dite plan Hôpital 2007, la situation des établissements publics s'est encore aggravée et déjà beaucoup d'entre eux sont au bord du gouffre avec des budgets déficitaires. Les outils et les objectifs sont ceux de la « marchandisation » de la santé. L'hôpital-entreprise avec sa nouvelle gouvernance, ses « pôles d'activité », sa « tarification à l'activité » et la « contractualisation » de ses missions comme de ses personnels a pour seul objectif la rentabilité et la mise en concurrence des établissements entre eux.

Les Objectifs Quantifiés Nationaux (OQN) constituent désormais la réglementation, en mettant en place un plafond d'activité. Ils concernent désormais l'ensemble des traitements et pas seulement les équipements et traitements lourds et coûteux, comme par le passé avec la carte sanitaire. En remplacement, la notion de « territoires de santé » qui apparaît est l'instrument utilisé pour annuler toute distinction entre structures publiques ou privées. Toute obligation de couverture du territoire par les services publics n'existe plus si des structures de soins privées, même lucratives, peuvent prétendre à une offre de soins comparable.

La convergence tarifaire entre public et privé à l'horizon 2012 doit être atteinte à 50% dès 2007. Le seul critère du mode de financement devient le coût par pathologie en fonction de « groupes homogènes de malades » sans prise en compte suffisante de la réalité de l'activité et des missions inhérentes au service public hospitalier : accueil des plus démunis, urgences, enseignement, recherche, ... Cette po-

litique se traduit par des plans d'économies drastiques avec pour conséquence des restructurations d'activités, des suppressions de postes, une externalisation de certaines activités (entretien, restauration, labo, ...), une remise en cause des statuts ou des conventions, un recrutement accéléré de personnels contractuels au détriment de personnels titulaires, ...

Pour le secteur public, la relance de l'investissement se traduit essentiellement par des mesures facilitant le recours à l'emprunt, tandis que le secteur privé lucratif bénéficie de fonds publics pour investir et augmenter les revenus de ses actionnaires.

Pour accompagner cette réforme, se sont mis en place de nouveaux modes de gestion et de management appelés « nouvelle gouvernance ». L'organisation par « pôles d'activité » introduit le même effet de concurrence à l'intérieur d'un établissement. La direction du pôle est confiée à un praticien hospitalier recruté pour 5 ans. La nature de la « contractualisation » avec la direction et le président de la Commission Médicale d'Etablissement prévoit de « définir les objectifs d'activité, de qualité et financiers... et les conséquences en cas d'inexécution du contrat », jusqu'à l'intérêt (salaire au mérite) en fonction des résultats. Toutes les conditions d'une subordination sont réunies en fonction de critères purement gestionnaires. Ce sujet, comme d'autres, sera débattu dans le cadre de la rencontre nationale des Etats Généraux de la Santé et de l'Assurance Maladie qui se tiendra les 21 et 22 octobre 2006 sur Bobigny (93).

Après le constat, trouvons tous ensemble, dans la plus grande convergence des syndicats, associations et partis, des propositions alternatives et les formes de résistance et de riposte à mettre en place.

Corinne De Buhan

## Vers une société totalitaire

La généralisation des politiques sécuritaires dans tous les pays développés ne peut être réduite aux convictions sécuritaires ou aux visées électoralistes de certains gouvernements. Il s'agit bien d'une politique coordonnée, qui pose les bases d'une société totalitaire au service du capital.



**E**n France, au fil des ans, à travers une multitude de textes sans vrai débat, sont ainsi devenus légaux : les contrôles d'identité dans les circonstances les plus larges, la fouille des véhicules lors d'une simple enquête préliminaire, la conservation des données de connexion sur Internet pendant un an, la possibilité de l'anonymat des témoins, les centres fermés pour mineurs, les sanctions éducatives dès l'âge de 10 ans, la rémunération des indicateurs de police... En outre, les possibilités de perquisition et d'écoute téléphonique ont été étendues. Certaines de ces mesures rappellent et dépassent la loi dite sécurité-liberté de 1981, qui avait, elle, suscité de vastes manifestations de protestation. A ces mesures restreignant les droits fondamentaux, s'ajoutent les textes qui durcissent les conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France en limitant leurs droits de recours et les protections judiciaires. En matière sociale comme en matière éducative, la violence institutionnalisée est généralement l'aveu d'un échec pour un système qui se dit démocratique.

Comment est justifiée cette recrudescence policière par le gouvernement ? L'argument essentiel est l'accroissement de la délinquance et de l'insécurité. La question essentielle est « pourquoi ? » Qu'est ce qui peut expliquer cette tendance ? Il y a forcément des raisons sociales à une telle dérive.

Le capitalisme, dans sa course aux profits, induit une pression de plus en plus forte sur l'ensemble de la population (chômage, exclusion, l'obligation de réussite...) et doit trouver, pour assurer la pérennité et la stabilité du système, les moyens de réguler les contestations qu'il génère. Il utilise à cette fin ses fonctions régaliennes, police et justice en particulier. A défaut de négocier, il va imposer. A défaut de discuter, il va frapper, utilisant la coercition, la force, la violence. Brandissant les valeurs de la République, pourtant opposées à sa philosophie politique, il va donner l'illusion de les défendre tout en les violent impunément.

Un bon conditionnement idéologique du citoyen, agrémenté d'une bonne dose de peur (terrorisme, atteinte aux personnes, aux biens, insécurité routière,...) va asservir la population aux nouvelles règles : la production, la consommation, l'intérêt économique, c'est-à-dire le marché à l'exclusion de toute autre. C'est ce que l'on appelle la « pensée unique ». Le salut de tous et de chacun est dans cette nouvelle norme, le déviant, l'opposant, le critique est un danger... il faut le réduire au si-

lence, par les tribunaux dans les conflits sociaux. La stigmatisation de certaines catégories de population (immigrés, chômeurs,...) va conforter les autres dans leur statut de « bons citoyens »

Le recours à la délation généralisée est une conséquence logique de cette conception de la citoyenneté. Comme la police ne peut pas être partout, le « bon citoyen » est donc mis à contribution. Il devient ainsi le gardien d'un ordre social dans lequel l'autre est, par « nature » un concurrent sur le plan économique, mais aussi un danger pour la norme sociale. Le bon citoyen ne réfléchit pas, il respecte la norme. Il ne s'oppose pas à l'autorité, il coopère avec le gardien de cet ordre, le policier. La loi de prévention de la délinquance en discussion au parlement en est l'illustration parfaite, impliquant tout à la fois l'engagement des travailleurs du social, de la santé, dans le processus de contrôle social et la responsabilité des citoyens (notamment des parents) dans la transmission des normes sociales aux enfants, sous peine de sanctions financières.

Ce qu'il y a à craindre et à combattre aujourd'hui, ce n'est pas seulement d'avoir des policiers partout, mais surtout que nous devenions tous, de fait, dans nos têtes et nos comportements, des policiers... autrement dit que nous soyons instrumentalisés par la logique du marché.

Thierry Lescant

## brèves

### MNH OU LA VENTE FORCÉE

La Mutuelle Nationale des Hospitaliers a envoyé en mai un courrier proposant une nouvelle garantie dépendance et décès. Les adhérents non intéressés, qui n'ont pas été jusqu'à la fin de la lettre, pouvait lire : « votre garantie prendra effet automatiquement au 1<sup>er</sup> janvier 2007. Vous n'aurez aucune démarche à effectuer. »

*Dans le cas où vous ne souhaitez pas souscrire à cette offre, faites nous savoir par écrit avant le 31 décembre 2006.* Bref, qui ne dit rien consent, et nombre de mutualistes vont se retrouver avec une garantie qu'ils n'ont pas choisi en connaissance de cause mais par négligence. Les adhérents n'ont pas à subir des pratiques commerciales agressives pour permettre

à la MNH de rentabiliser cette garantie. La mutualité française se retrouve aujourd'hui obligée de taxer ses adhérents. Elle aurait pu être plus réactive lors des débats sur le financement de la sécurité sociale... La souscription à ces prestations doit être volontaire. Si vous la refusez, faites un courrier avant le 31 décembre à, MNH, Offre de prévoyance, BP 10258, 45202 Montargis cedex.

## Un autre monde syndical est possible !!!

Le syndicat SUD Santé-Sociaux de Vendée s'est créé en 1999 au sein de l'ADAPEI. En 2003, il est implanté dans les plus grosses associations du secteur médico-social du département : Sauvegarde de l'enfance, Passerelles, ARIA 85.

**L**es patrons de l'ADAPEI qui emploient près de 1000 salariés ont depuis le départ choisi de contester notre représentativité. A chaque élection, il faut se battre pour présenter des candidats sur liste SUD. Nous n'avons pas été reconnu représentatif au tribunal d'instance en décembre 2003, lors de la désignation d'un délégué syndical d'entreprise.

En 2006, fort de sa progression, les listes présentées par SUD aux élections de délégués du personnel dans trois établissements ont été de nouveau contestées par

la direction et nous avons du constituer un dossier de défense (preuves d'activité, de l'ancienneté du syndicat, de l'expérience des militants, nombre d'adhésions, justificatifs de cotisations, audience et influence du syndicat, etc..). Cela a été payant puisque le tribunal a jugé SUD représentatif dans ces 3 établissements et a de surcroit condamné l'ADAPEI à nous verser 200€.

La brèche est donc ouverte et nous allons nous y engouffrer. L'objectif est de gagner dans deux autres établissements où nous sommes implantés et où l'activité syndicale se développe? Puis d'atteindre le seuil des

50 adhérents pour pouvoir nommer un délégué syndical d'entreprise sans risquer de perdre au tribunal.

Cette 1<sup>re</sup> victoire doit être un encouragement pour nos collègues SUD isolés dans les ADAPEI des autres départements : moyennant un minimum de formation juridique à la question de la représentativité, un travail sérieux de mobilisation et de préparation, gagner la représentativité est possible face aux employeurs les plus farouchement hostiles au syndicat SUD Santé-Sociaux.

Section SUD ADAPEI de Vendée

## Médecin à diplôme hors Union Européenne, le scandale perdure !

6000 praticiens exercent dans les hôpitaux publics, souvent depuis des années. Ils sont parfois les seuls praticiens de garde dans certains services comme les urgences, avec des statuts précaires et des sous rémunérations. Ils demandent un alignement sur la situation de leurs collègues exerçant avec un diplôme européen.

### brèves

#### SALON INFIRMIER A PARIS

Le salon infirmier se tiendra du 24 au 26 octobre 2006, porte de Versailles à Paris. Notre fédération sera bien évidemment présente. Outre la tenue d'un stand, nous serons présents lors des forums sur lesquels nous avons des choses à dire pour briser la pensée unique des réformes. Mardi 24/10 au matin, conférence sur la «VAE dans le champ de la santé», Mercredi 25/10 au matin, conférence sur «l'ordre infirmier, quels enjeux ?...», Jeudi 26/10 au matin, conférence sur la «nouvelle gouvernance, une opportunité»...et biens d'autres forums, dont la liste reste disponible auprès de la fédération. Les adhérents qui le souhaitent peuvent récupérer des entrées gratuites à la fédération.

**B**ien qu'agrémenté par les DASS et les CME, leur diplôme n'est pas validé et l'Ordre des médecins ne les reconnaît pas (au nom de l'éthique sans doute ?). Le ministère de la santé a semble-t-il reculé sur des engagements pris au printemps dernier alors qu'un projet de texte validant les compétences avait été accepté. Un nouveau projet plus restrictif devrait être présenté lors du vote au parlement du PLFSS.

Ces praticiens se sont regroupés en intersyndicale (l'Inpadhue\*) et mènent des actions depuis de nombreuses semaines. Lors de rassemblements, la fédération les a rencontré devant le ministère et a apporté son soutien. Dans les établissements où ils exercent, il serait important que les sections SUD leur apporte un appui auprès des directions à l'occasion de leurs prochaines actions. Le ministère de la santé

doit clarifier sa position sans délai, à partir du moment où ils sont considérés qualifiés par les tutelles, leur diplôme doit être reconnu. Alors qu'ils pratiquent souvent dans les services les plus contraignants, ils sont surexploités en étant payés 50% de moins que leurs collègues à diplôme européen. Dans certaines localités, ces praticiens sont bien souvent les derniers garants de la continuité du service public. Sans eux, ces services fermeraient et les déserts sanitaires s'agrandiraient. Mais c'est peut-être le but final recherché par le ministère !

Rappelons nous que la pénurie de praticiens a été organisée dès les années 80 par les pouvoirs publics avec l'appui de l'Ordre des médecins et certains syndicats de médecins libéraux. !

Jean-Marie Sala

\* intersyndicale nationale des praticiens à diplôme hors union européenne qui regroupe 3 syndicats

# compte rendu du conseil fédéral

## des 21 & 22 septembre

### Action interprofessionnelle

L'été a été marqué par les luttes avec les résidents étrangers qui ont permis de freiner les ardeurs de Sarkozy et d'élargir l'action sur les difficultés sociales (logement, emploi, etc.). La mobilisation et la solidarité doivent continuer.

La privatisation de GDF est une attaque de plus contre le service public qui touchera non seulement les salariés mais aussi les usagers par la hausse des tarifs. Pour le reste, la rentrée sociale n'est pas à la hauteur des attaques sur les salaires et l'emploi. Des tracts et brochures de Solidaires sont disponibles pour porter le débat sur les revendications.

Inversement, la répression antisyndicale est plus que jamais vivace (procès prochain d'Emile Sanchez de la confédération paysanne, sanctions contre des délégués SUD Rail). Les moyens manquent pour le service public mais pas pour la politique du bâton.

**Actualité chargée dans notre secteur**  
 Le projet de loi de prévention de la délinquance est emblématique du délire sécuritaire de Sarkozy qui attaque tous azimuts pour le contrôle des « classes dangereuses ». C'est bien connu, quand la misère augmente, il faut briser les pauvres, transformer les travailleurs sociaux en délateurs, remplacer l'éducatif par le répressif, interner arbitrairement en psychiatrie, .... SUD bataille contre ce projet depuis trois ans malgré les difficultés du cadre unitaire. SUD appellera à la grève le 10 octobre contre ce projet en prévoyant de donner un cadre collectif aux salariés qui refuseront d'appliquer des mesures contraires à la déontologie.

Dans la CC 66, les patrons changent de tactique. Les commissions paritaires étant perturbées (les moutons noirs frappent toujours), tout va se passer plus discrètement en groupes de travail. Ils remettent la gomme sur la refonte des classifications, fonctions et missions remplaçant les métiers, pour aboutir à une baisse de la masse salariale. SUD est maintenant isolé au ni-

veau national, la CGT ne faisant même plus semblant de mobiliser, mais n'entend pas baisser les bras et utilisera toutes les possibilités : informer les salariés, interpeler les autres syndicats, intervenir dans les réunions, relancer les structures de mobilisation tels que les collectifs.

Pour les négociations dans les centres de lutte contre le cancer, où SUD est représentatif, le conseil fédéral a donné mandat à nos négociateurs : exiger que nos revendications salariales soient discutées en premier.

### SUD n'est pas aux ordres

La création d'un ordre infirmier est en discussion au sénat. La faible mobilisation n'a pas permis de repousser ce projet réactionnaire. Cela dit, il faut mener la bataille jusqu'au bout en interpellant les sénateurs, axer sur ce sujet notre présence au salon infirmier et appeler au boycott de l'ordre.

### Dans le secteur sanitaire

La dernière séance des négociations dans la fonction publique hospitalière a lieu le 26 septembre, et tout cela pour des queues de cerises. L'indigence des propositions est bien sûr liée à l'austérité budgétaire qui frappe les hôpitaux, et le prochain projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) ne va pas inverser la tendance. La fédération invite ses syndicats à se prononcer sur ce protocole d'accord et mobilisera dans le cadre d'un plan d'action voté par le conseil fédéral. Il comprend notamment l'information des salariés par tracts, une journée d'action lors de la signature le 19 octobre et l'objectif d'une manifestation nationale lors du vote du PLFSS.

14 000 pétitions ont été remises au ministère le 20 juin pour la reconnaissance professionnelle des aides soignants et auxiliaires de puériculture. Un rendez-vous avec le ministère sera l'occasion d'appeler ces professions à se mobiliser car le ministère semble seulement prêt à une avancée sur le diplôme. De plus, si l'ordre infirmier voit le jour, des conséquences néfastes pèseront sur ces catégories qui

exercent dans le cadre du rôle propre infirmier. Une action sur le long terme est nécessaire.

Les adjoints des cadres hospitaliers sont aussi dans l'action.

### Vie de la fédération

Le conseil a accueilli pour la première fois des représentants du SUNDEP de l'enseignement privé.

Un débat commence dans la fédération sur l'organisation des retraités tant au niveau fédéral que dans les syndicats après la décision du congrès de Solidaires de créer une union de retraités.

Le conseil a adopté un nouveau plan comptable qui permettra de mieux analyser notre budget. Une aide a été accordée au syndicat de Charente Maritime pour l'achat d'un matériel de reprographie (2 000 € + prêt de 2 500 €) ainsi qu'à un ancien permanent fédéral pour sa reconversion professionnelle (1 750 € = 50% du coût de la formation).

### Elections professionnelles

En octobre 2007 auront lieu celles de la fonction publique hospitalière (CAP et CTE). C'est une échéance importante tant en matière de représentativité que de droit syndical. Nous avions obtenu 8,15% des suffrages en 2003. L'objectif est d'atteindre les 10%. Une commission fédérale a été mise en place, des référents par région désignés, et le travail a commencé sur la définition des matériels à sortir.

L'autre échéance est celle des prud'hommes en 2008. Solidaires entend se présenter dans un maximum d'endroits et atteindre un résultat (5% des suffrages et 150 élus) marquant une progression. La fédération et les syndicats SUD Santé Sociaux doivent prendre toute leur place dans cette campagne primordiale pour la représentativité interprofessionnelle.

Eric Moglioni

## Le SUNDEP dans la fédération SUD Santé Sociaux

Nous sommes heureux d'avoir rejoint Solidaires par l'intermédiaire de la Fédération des Sud Santé Sociaux, c'est une étape importante dans le développement du Syndicat Unique National Démocratique des personnels de l'Enseignement et de la formation Privés.

**N**ous devons faire face au dé-sengagement financier de l'État. Au niveau des salaires, la baisse du pouvoir d'achat lié à la stagnation du point d'indice touche l'ensemble des personnels. Les suppressions massives de postes au budget de l'éducation dégradent considérablement les conditions de travail, mettent des collègues au chômage et contraintent d'autres à accepter des services incomplets ou précaires.

Nous sommes dans une profession où le secteur privé mène, avec des fonds publics, une concurrence féroce au secteur public. L'Etat favorise financièrement toujours plus le secteur privé : le dernier exemple est illustré par la loi de décentralisation Raffarin de 2005 qui oblige les communes à payer pour les élèves scolarisés dans une école privée d'une autre commune. Tout cela, bien entendu, sans la moindre obligation supplémentaire pour les écoles privées (gratuité, mixité sociale...). Les moyens affectés par l'Etat et les collectivités locales aux établissements privés devraient répondre à des besoins définis par l'auto-



rité publique. En réalité ce sont souvent les lobbies privés qui définissent leurs priorités d'implantation de moyens.

Le patronat des établissements privés avec le soutien de certains syndicats mène une politique de régression sociale. Des conventions collectives sont dénoncées (personnels des écoles d'ingénieurs, directeurs d'école). Des modifications de la situation statutaire des enseignants permettent à l'Etat et aux établissements privés de faire des économies substantielles sur la protection sociale des personnels. Les garanties de prévoyance des enseignants et des personnels de droit privé sont revues à la baisse avec des cotisations salariales en hausse. Les enseignants, personnels de l'éducation nationale, devraient avoir leur emploi

garanti et géré par l'Etat. Au fil des réformes, l'Etat délègue de plus en plus la gestion des enseignants à des instances contrôlées par des tutelles confessionnelles. Cette dérive est fermement combattue par le SUNDEP.

Alors que la loi Debré est censée garantir le respect de la liberté de conscience des personnels et des jeunes, les puissances confessionnelles se livrent à une offensive idéologique de plus en plus marquée. Les académies devraient appliquer la loi et sanctionner les dérives mais le gouvernement les encourage à fermer les yeux. Ce renoncement permet à l'évêque de Lille d'affirmer en complète opposition avec les lois laïques de la République : « Puis-je vous inviter en cette rentrée à sortir de la réserve, et dans les disciplines qui sont les vôtres, à mettre à jour l'intérêt de la foi chrétienne pour les questions de société ? ».

Lutte contre la précarité, pour la garantie de l'emploi, pour l'indépendance des personnels, pour la laïcité, autant de revendications qui nous unissent dans une mobilisation solidaire.

Frédéric Fléchon

## La Confédération paysanne lance un appel à une journée de mobilisation le vendredi 27 octobre

Le 18 octobre 2004, pour protester contre la baisse du prix du lait décidé par l'interprofession laitière (2500 euros de pertes en moyenne par an), la confédération paysanne a prélevé sur le site de transformation de Danone à Saint-Just-Chaleyssin, en Isère, environ deux tonnes de yaourts et autres crèmes chocolatées qu'elle a ensuite redistribués dans le quartier des Minguettes à Vénissieux avec l'aide de l'association « Droit de Cité ». Cette action met en exergue le problème du revenu paysan et la précarisation de l'ensemble des travailleurs.

Jean-Emile SANCHEZ, porte-parole de la Confédération Paysanne au moment des faits, comparaitra devant le tribunal correctionnel de Vienne (Isère) le vendredi 27 octobre 2006 à 8h30. « pour avoir ... frauduleusement souscrit des produits laitiers au préjudice de la société Danone France avec ces circonstances que les faits ont été commis en réunion et ont été précédés, accompagnés ou suivis d'actes de destruction, dégradation ou détérioration, actes constitués en l'espèce par le fait de forcer les barrières de sécurité donnant accès au site de l'usine Danone... , ainsi

que le rideau métallique de la chambre froide contenant les produits laitiers considérés ».

Il risque 3 ans de prison et 45 000 euros d'amende, sans tenir compte du motif de récidive.

La Confédération paysanne, en lien avec le réseau « convergences des luttes » qu'elle a initié avec Solidaires, souhaite construire une grande initiative nationale autour de ce procès en articulant action contre la répression, espace de débats et moment festif et culturel.

Cette journée s'organise et les infos seront disponibles sur [www.confederationpaysanne.fr](http://www.confederationpaysanne.fr) ou [www.solidaires.org](http://www.solidaires.org)

# Une mission civile en Palestine, en aout 2006

Une mission civile, organisée par Orléans Loiret Palestine et Les Campagnes Civiles Internationales pour la Protection du Peuple Palestinien s'est rendue cet été en Cisjordanie.

**U**ne mission civile, organisée par Orléans Loiret Palestine et Les Campagnes Civiles Internationales pour la Protection du Peuple Palestinien, à laquelle ont participé une militante de Sud Education Loiret et deux syndicalistes de Solidaires 45, s'est rendue cet été en Cisjordanie et a constaté les résultats concrets de la véritable politique israélienne dans les territoires occupés et de l'apartheid intérieur dont sont de plus en plus victimes « les arabes israéliens »

La guerre qu'a menée Israël au Liban a largement occulté la violence de l'occupation des territoires palestiniens, notamment à Gaza, par Tsahal.

Et pourtant, la politique d'Ehud Olmert à l'égard de la Palestine a franchi un nouveau cap cet été avec l'arrestation des députés, des ministres et du président de l'assemblée nationale palestinienne.

Il faut ajouter à cette liste la destruction des infrastructures et la multiplication des exactions commises par l'armée israélienne qui a pu bénéficier, grâce à de solides appuis internationaux, d'une totale impunité en Palestine, comme au Liban.

## Violences quotidiennes en Cisjordanie

A Naplouse, notamment, fief de la résistance palestinienne, encerclée par Tsahal et les colonies, les incursions de l'armée israélienne sont quotidiennes et visent à créer un climat permanent de peur et d'in sécurité : bâtiments détruits, enfants et adultes blessés ou tués par les tirs ou les mines, il serait difficile ici d'énumérer tous les témoignages recueillis.

Face à l'oppression israélienne, et malgré le gel des aides européennes, la population résiste en continuant à vivre malgré tout. A Naplouse encore, les enseignants, qui ne perçoivent désormais que la moitié de leur salaire, ont accueilli pour cette rentrée plusieurs milliers d'étudiants, en majorité des femmes, dans les locaux récents et très bien équipés de l'université.

Dans les camps de réfugiés, le peuple palestinien s'organise afin de pérenniser, souvent sans l'aide de l'ONU, des structures d'accueil pour les enfants en dehors du temps scolaire et leur offrir différentes activités nécessaires à leur bien-être. Dans les territoires palestiniens, où la démographie est galopante, les associations palestiniennes font en sorte que l'éducation reste une priorité.

## Une reconnaissance à conquérir pour les Palestiniens d'Israël

Pour les arabes israéliens, victimes de lois discriminatoires, l'enjeu est la réappropriation de l'histoire palestinienne, niée par l'état israélien. Des associations arabes et juives tentent de pallier les carences des écoles arabes démunies et complètement sous le contrôle de l'état hébreu. Nous avons vu, en plein Israël à Lod, à côté de Tel Aviv la construction d'un mur pour séparer les communautés juives et arabes.

Les faits évoqués ici confirment l'importance que revêt pour les Palestiniens la solidarité internationale dans laquelle SUD Education et Solidaires s'investissent régulièrement. Les palestiniens n'ont plus aucune illusion en la capacité de l'ONU et de la « communauté internationale » à mettre fin à l'occupation.

Ils comptent beaucoup sur le soutien international des syndicats, municipalités ou associations, « des gens ordinaires » pour monter leur capacité de résistance à l'occupation, mais surtout de reconstruction de tout ce que Tsahal détruit, jour après jour, méthodiquement et sans relâche.

Cette mission, composée de syndicalistes et d'acteurs du mouvement social orléanais, nous rappelle nos revendications pour l'égalité des droits en Israël pour les Palestiniens, pour le démantèlement de toutes les colonies, la destruction du Mur et pour la protection des Palestiniens à Gaza et en Cisjordanie.

Denis Petitjean

## brèves

### SANTE FRAGILE EN ANGLETERRE

Un millier de salariés du service logistique du National Health Service (NHS, service public de santé anglais) ont voté la grève votée à 74% à la mi-septembre contre la privatisation de leur service. C'est la première grève nationale de ce type au sein du NHS depuis 1988. Le gouvernement a concédé à la société allemande DHL la totalité des activités service logistique du NHS : un marché énorme de 2,36 milliards d'euros pour une première période de dix ans. La grève générale du secteur de la santé publique n'est pas à l'ordre du jour pour l'instant. Ce secteur compte presqu'un million de salariés mais la combativité de nos collègues d'autre manche renaît après une longue période de silence. Une manifestation nationale est ainsi prévue début 2007 dans le cadre d'une campagne «NHS Ensemble» contre la «privatisation rampante» du secteur de la santé. A suivre de près alors que nos gouvernements lorgnent sur les recettes «blairistes» de gestion de privatisation des services publics.

### GREVE A DISNEYLAND PARIS

Démarré par une grève des photographes le 13 août dernier, qui réclamaient une revalorisation salariale, le mouvement s'est étendu aux personnels de maintenance des parcs et hôtels. Le 12 septembre, plusieurs centaines de salariés ont empêché le déroulement de toutes les parades, organisées des opérations «tickets gratuits». Le clou du spectacle, la «parade» des grévistes dans l'enceinte du parc, au milieu des visiteurs, banderoles en français et...en anglais. Après une semaine «historique» de grève, le mouvement a été suspendu, le 19 septembre. Malgré de timides avancées de la direction, les revendications demeurent : revalorisation de 200 euros, indemnités du dimanche, prime de nuit...Une négociation salariale anticipée s'est ouverte le 28 septembre.

# culture & plaisir

## Rencontre

### *L'engagement est dans le pré : La Batailleuse*

C'est l'histoire d'un groupe d'humains et d'un lieu. Commençons par les humains. Vers le début des années 80 un groupe de militant(e)s issus des CLAJ (Club de Loisirs et Action de la Jeunesse) association d'éducation populaire née dans l'après-guerre en milieu ouvrier, lance l'idée d'une ferme d'accueil à retaper. Ce sera ensuite la concrétisation après souscription, puis le début d'une expérience alliant activité agricole et accueil au cœur du Haut-Doubs.

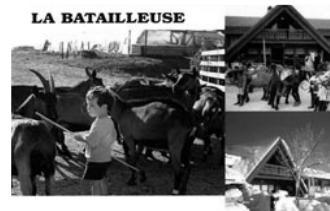
Pour l'équipe qui s'installe alors il faudra faire preuve de ténacité mais aussi de modestie pour vaincre les difficultés multiples et au final se faire accepter dans un environnement pas franchement favorable au départ.

Affirmer un projet de ferme à gestion col-

lective et égalitaire allié à un projet d'accueil axé sur le lien ville-campagne et les loisirs participatifs n'avait rien d'évident. Vingt-six ans plus tard ils sont pourtant toujours là à gérer une ferme pédagogique avec deux troupeaux, la fabrique du fromage et le centre d'accueil.

Les difficultés demeurent et La Batailleuse connaît la situation de l'agriculture de montagne (le prix du lait), pour autant ils continuent à faire vivre leur projet, s'inscrivent dans des réseaux (REPAS :Réseau d'Echanges sur les Pratiques Alternatives et Solidaires), participent aux luttes de leur coin, etc...

Alors n'hésitez pas à les soutenir. Ils accueillent individus, familles, groupes...le DAL y a tenu des stages. Les tarifs sont corrects, l'accueil chaleureux et la table copieuse et bonne. Les amoureux (ses)



de la nature y trouveront leur compte. Le Mont d'Or et le massif forestier jurassien sont tout proche : ballades à pied, à ski, à raquette selon la saison. Tout ça est possible.

Alors s'il vous prend des envies, des envies de rencontres et de grands espaces. Rendez leur visite.

Claude Carrey

CLAJ « La Batailleuse »  
tél : 03-81-49-91-84  
claj-batailleuse@wanadoo.fr

## Paroles & musique



Rassurez vous, ce n'est pas une invitation à la pause en cette rentrée où, de projet Sarkozy en privatisation de GDF...le gouvernement poursuit son offensive.

Il s'agit du titre d'un cd d'une bande de joyeux drilles québécois animés d'une énergie du tonnerre. J'ai nommé... Les Cow-boys fringants!

Ceux-ci balancent un folk-rock pêchu sur des textes engagés sans sacrifier à l'humour (la manifestation, heavy métal) mais aussi avec toute la gravité requise par les

menaces écologiques auxquelles leurs textes accordent une place importante. D'autres chansons nous parlent des prolos canadiens, des laissés pour compte de la Belle Province d'une manière poignante (l'hiver approche, ruelle laurier, Rémi...).

Les Cow-boys fringants ont réalisé trois albums. «Break syndical» peut servir de mise en bouche et donne assurément l'envie de commander la suite.

Claude Carrey



édité sous le label «La tribu» - 21 euros